

Séance du :

10/08/2022

Date de la convocation :

02//08/2022

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 56	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 3 0septembre à 15h,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine .

**Absent excusé** : Mme LUCAS Aurore ayant donné procuration à Mme BAIN Chantal  
M. TROIN François ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves

**Secrétaire de séance** : GRANDAZZI Sandrine

**Objet** : Location Temporaire d'une Place de Stationnement dans la Rue de la Bourgade -  
Emplacement Camion Pizza

Monsieur le Maire rappelle la demande de Madame TRAGLIA Corinne souhaitant un emplacement pour installer un camion pizza un soir par semaine, du 01/10/2022 au 31/03/2023.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REpondre** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 1 place de stationnement face au Café de France, dans la rue de la Bourgade, du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mars 2023.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire d'une place à **CINQ EUROS (5,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec Mme TRAGLIA.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 11 OCT. 2022  
et publication le: 11 OCT. 2022

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE

